

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 30 (1922)

**Heft:** 4

**Rubrik:** Alliance suisse des samaritains, comité central

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Cette infirmière exprime le désir que tous les membres de toutes les sections de l'Alliance donnent une forme concrète à leur reconnaissance, et qu'elles consacrent au fonds de secours de leur institution le salaire d'un jour. Cette demande ne s'adresse pas seulement aux infirmiers et infirmières libres, mais à ceux et celles qui ont des places stables dans les hôpitaux, les cliniques, les sanatoriums, etc.

Si tous les membres de l'Alliance voulaient déférer à ce vœu — auquel le sousigné souscrit pleinement — il se pourrait que la caisse de secours puisse déployer

ses effets dès l'an prochain, tout au moins pour les cas les plus urgents et les plus dignes de la sollicitude de l'Alliance.

Nous serions heureux si les deux sections romandes de l'Alliance, celle de Genève et celle de Neuchâtel, répondaient affirmativement, à l'unanimité de leurs membres, à ce vœu, et nous les engageons à adresser les sommes à leurs bureaux respectifs qui les transmettront volontiers à la caissière de l'Alliance.

Neuchâtel, le 12 mars 1922.

D<sup>r</sup> C. DE MARVAL,  
président de la section de Neuchâtel.

## Alliance suisse des samaritains, Comité central

Le Comité central s'est réuni le 25 février à St-Gall. Il a admis comme nouvelles sections, dans la Suisse romande, celles de *Couvet* et de *Court*.

*Secrétariat*: 34 conférences ont été données dans différentes parties du pays; leur fréquentation a été exceptionnellement bonne. L'inscription au Registre du commerce tant de l'Alliance que de la Fondation «Travail» a été opérée. Un grand nombre de sections collaborent aux collectes en faveur de la Russie affamée. Les institutions qui reçoivent un subside fédéral n'ont plus droit à la franchise de port, aussi les timbres de franchise nous ont-ils été retirés. Il nous a par contre été possible d'obtenir à leur place une allocation; l'assemblée générale décidera sur l'emploi de cette somme. Quelques rapports annuels des sections manquent encore, ce qui retarde la rédaction du rapport de l'Alliance pour 1920/21.

*Cours de répétition pour moniteurs*: Il aura lieu à Olten; sa date n'est pas

encore fixée. Le D<sup>r</sup> Scherz, adjoint au secrétariat général de la Croix-Rouge, en prend la direction.

*Moniteurs romands*: Pas de cours de moniteurs prévu pour la Suisse romande en 1922; pas de cours de répétition (deux jours) non plus. Mais l'un et l'autre doivent avoir lieu en langue française en 1923.

Les *cours de puériculture* seront dorénavant subventionnés par l'Alliance; il leur sera accordé fr. 20.

L'*assemblée générale annuelle* est fixée au 11 juin 1922, elle aura lieu à Vevey. Les sections recevront en temps utile les circulaires et avis nécessaires.

Les *boîtes de fer-blanc* pour cartouches à pansements sont en travail; elles pourront être livrées bientôt aux sections, au prix de 50 centimes la boîte.

Les *attaques* parues dans le Bulletin professionnel des médecins suisses contre le travail des samaritains ont attiré notre attention. Nous y répondrons dans le même bulletin.

R.